



On me pousse a la demission que faire?

Par **nigel**, le **21/04/2011** à **16:41**

bonjour,
je travaille en tant qu'équipier dans la restauration rapide, mon employeur est franchisé. je pense être victime de pression.
je viens de recevoir le 19/04
une nouvelle mise a pied d'une durée de 14 jours, je vais la détaillé ci-dessous et je commente en même temps en fluo;

Mr.X

"je vous rappelle que conformément au règlement.. toute les absences doivent être justifiées dans les 48h et les absences répétées sanctionnées.

pour rappel vous avez été absent du 1 janvier au 20 février sans justificatif." [fluo](mon absence a était justifier a mon retour par lettre d'excuse pour dépression,accompagné d'un accord du médecin comme quoi j'étais apte a reprendre le travail, (pas d'arrêt maladie sur demande de la direction), l'excuse a était accepté)[/fluo]

"absence aussi du 15 au 19 mars"

[fluo]cette absence n'en ai pas une,c'est un arrêt maladie suite a la mort de mon père[/fluo]

"ainsi que du 4 au 11 avril." [fluo]j'ai du repartir dans le nord pour le deuil de mon père, il étaient prévenu d'avance, avec certificat de décès et lettre d'excuse au retour.[/fluo]

"le 17 avril vous vous êtes absenté 10 min sans raison"

[fluo]c'est vrai et il m'ont renvoyé chez moi.[/fluo]

"le 18 avril vous avez été surpris en train de manger un giant dans les arrière du restaurant, on vous a demander de rentrer chez vous. lors de votre départ Mr(directeur) vous a demander si vous aviez un problème. vous lui avez répondu "il vaut mieux pas que l'on se parle sinon on va se battre"

[fluo]c'est vrai car j'ai trouvé la sanction abusive et l'attitude du directeur était provocante et volontairement démonstrative devant mes collègues de travail.[/fluo]

"le 19 avril vous êtes arrivé en retard d'une heure et durant le service du midi vous avez produis une série de 4 cheesburger au lieu des 6 demandé, ce qui a conduit a une demande immédiate de renvoi chez vous."

[fluo]pour le retard je me suis excusé et pour les burgers j'ai donc contesté l'abus en présence du gérant et s'en ai suivi ceci:[/fluo]

"vous avez été convoqué dans le bureau, lors de cette entretien vous avez reconnu les fait évoqués ci-dessus"

[fluo]c'est faux.[/fluo]

"a la fin de l'entretien nous vous avons demander de rentrer chez vous, vous vous êtes mis a hurler contre moi-même avec des gestes menaçant"

[fluo]c'est vrai car la situation était surréaliste, il m'ont affirmé qu'il allai me faire un procès je me suis donc énervé. je précise que durant le service je me suis fais traité de "machine a

produire" par un manager.....[/fluo]

Par **P.M.**, le **21/04/2011** à **17:19**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si la mise à pied disciplinaire figure au règlement intérieur et si sa durée maximale y est prévue lequel est obligatoire dans les entreprises d'au moins 20 salariés...

Par ailleurs, si vous avez des preuves pour appuyer ce que vous indiquez et par exemple si les excuses ont été acceptées par écrit...

Par **nigel**, le **21/04/2011** à **19:17**

la mise a pied disciplinaire figure bien au reglemment il me semble et pas de preuves d'acceptement d'excuses je pense que ca ne sert pas a grand chose de vouloir aller plus loin....

Par **P.M.**, le **21/04/2011** à **19:30**

Il faudrait être sûr que la mise à pied figure au règlement intérieur **avec indication de sa durée maximale**, sinon vous pourriez la contester...